

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ DE LABELLE**



**17 janvier 2022**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue à l'heure ordinaire des séances du conseil en visioconférence, le dix-sept janvier deux-mille-vingt-deux (17 janvier 2022) à laquelle sont présents et forment le quorum :

MMES les conseillères	Noémie Biardeau Annick Laviolette Isabelle Laramée Julie Marchildon
M. le conseiller	Vincent Normandeau
Absente :	Mme la mairesse, Vicki Emard

Sous la présidence du maire suppléant, M. Nicolas Bottreau. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, greffière-trésorière et directrice générale.

**RÉS. 001.01.2022            SÉANCE EN VISIOCONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la Loi sur la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

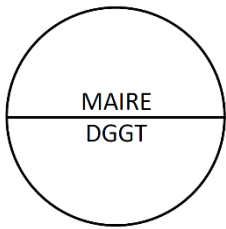
CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller Vincent Normandeau  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;



Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, en publiant le plus tôt possible l'enregistrement de la séance sur le site WEB de la Municipalité.

Adoptée

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, le maire suppléant déclare la séance ouverte. Il est 19 h 30.

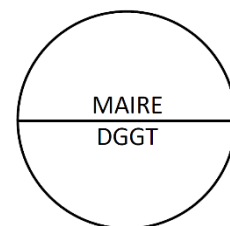
## 2. RÉS. 002.01.2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

### MUNICIPALITÉ DE LABELLE ORDRE DU JOUR Séance du 17 janvier 2022

1. **Ouverture de la séance;**
2. **Adoption de l'ordre du jour;**
3. **Approbation des procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 20 décembre 2021;**
4. **Période de questions;**
5. **Appels d'offres et soumissions;**
6. **Administration, finances et ressources humaines;**
  - 6.1. Autorisation de dépenses et paiements;
  - 6.2. Autorisation des dépenses incompressibles prévues au budget 2022;
  - 6.3. Aide financière à divers organismes;
  - 6.4. Aide financière à divers organismes externes;
  - 6.5. Appropriation de fonds pour les projets de l'année 2022;
  - 6.6. Inscription au Programme Emploi d'été Canada;
  - 6.7. Confirmation d'embauche d'un opérateur de machinerie lourde;
  - 6.8. Confirmation d'embauche d'une concierge;
  - 6.9. Confirmation d'embauche d'un inspecteur en bâtiment;
  - 6.10. Adoption de la Politique familiale municipale – Municipalité amie des aînés (PFM - MADA) et de son plan d'action 2022-2024;
  - 6.11. Création d'un comité de suivi de la Politique familiale municipale – Municipalité amie des aînés (PFM - MADA);
  - 6.12. Lettre d'entente numéro 2022-01 avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3412;
7. **Travaux publics;**
8. **Urbanisme et environnement;**
  - 8.1. Renouvellement de la participation au programme de suivi de la qualité de l'eau de la rivière Rouge;
9. **Sécurité incendie et sécurité publique;**
10. **Loisirs, culture et tourisme;**
11. **Bibliothèque;**
12. **Avis de motion et règlements;**
  - 12.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2022-340 relatif à l'installation et l'utilisation des compteurs d'eau;
  - 12.2. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2022-341 édictant le Code d'éthique et de déontologie révisé des élus.es de la Municipalité de Labelle;



12.3. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2022-342 édictant le Code d'éthique et de déontologie révisé des employés.es de la Municipalité de Labelle;

12.4. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2022-343 relatif au traitement des élus.es de la Municipalité de Labelle;

**13. Période de questions;**

**14. Levée de la séance**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

**3. RÉS. 003.01.2022                    APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES  
SÉANCES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU 20  
DÉCEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 20 décembre 2021 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du 20 décembre 2021 soient approuvés tels que rédigés.

Adoptée

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

En l'absence de la mairesse, les membres du conseil répondent aux questions qui leur sont adressées, aidés de la direction lorsque requis.

**6.1 RÉS. 004.01.2022                    AUTORISATION DE DÉPENSES ET DE PAIEMENTS**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau

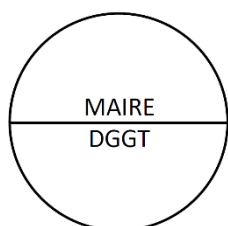
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'après examen des dépenses par le comité des finances, le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que leur paiement tels que présentés à la liste des déboursés pour le mois de décembre 2021 au montant de quatre cent huit mille six cent quatre-vingts dollars et vingt cents (108 680,20 \$).

Le rapport des autorisations de dépenses accordées par les différents fonctionnaires en vertu du règlement 2019-312 fait partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses.

La greffière-trésorière certifie avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

Adoptée



**6.2 RÉS. 005.01.2022 AUTORISATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES PRÉVUES AU BUDGET 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses doivent être approuvées par le conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses incompressibles selon la liste ci-dessous et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement selon la date d'échéance ou les modalités prévues par la dépense.

Description	Code objet	Montant
Salaires élus	130 à 139	122 384 \$
Salaires	140 à 150	2 068 727 \$
Cotisations de l'employeur	200 à 299	521 688 \$
Poste et transport	320 à 329	13 634 \$
Téléphonie	331	30 237 \$
Gestion piscine, analyses d'eau	411	57 435 \$
Assurance générale	421	94 942 \$
Services de la Sûreté du Québec	441	390 562 \$
Contrat de déneigement	443	218 870 \$
Collecte des matières résiduelles	446	172 873 \$
Gardiennage et sécurité	451	1 820 \$
Immatriculation des véhicules	455	16 204 \$
Cotisations et abonnements	494	36 225 \$
Location de bâtiment	511	4 961 \$
Location de terrain	512	1 370 \$
Location de matériel	513	1 100 \$
Électricité	681	169 674 \$
Intérêts sur la dette à long terme et frais d'émission	800 à 899	80 374 \$
Quote-part MRC (incluant quote-part-RIDR)	951	551 658 \$
Quote-part OMH	963	18 000 \$
	<b>Total des dépenses incompressibles</b>	<b>4 572 738 \$</b>
	<b>Total du budget</b>	<b>6 414 123 \$</b>
	<b>% des dépenses incompressibles sur le budget total</b>	<b>71.29 %</b>

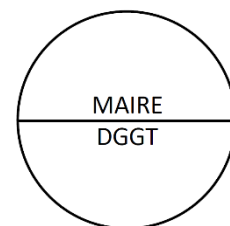
Adoptée

**6.3 RÉS. 006.01.2022 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES**

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites par l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder et de verser aux organismes, qui en ont fait la demande, qui auront respecté les procédures de la politique 2008-28 et qui auront fourni les documents demandés par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées :



- Club de ski de fond de Labelle : 3 500 \$
- Comité de la Gare : 1 000 \$
- Comptoir d'Entraide de Labelle : 10 000 \$
- Fondation école primaire Le Tremplin : 500 \$
- Maison des Jeunes de Labelle : 5 000 \$
- Club Quad Iroquois, l'équivalent du montant du compte de taxes annuelles.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-701-90-970.

D'accorder et de verser à l'Association des propriétaires au lac Labelle un montant de 15 000 \$ pour la gestion du débarcadère, poste budgétaire 02-470-00-970.

D'accorder et de verser aux organismes, en vertu du règlement 2016-260 ou de la résolution 279.10.2017, qui auront respecté les procédures de la politique 2008-28 et qui auront fourni les documents requis selon ladite politique ainsi que la copie de la facture de déneigement du chemin avec la preuve que la somme est acquittée avant le 1er mai 2022, les contributions annuelles ici-bas mentionnées :

- Association de la branche Ouest/Chadrofer : 2 117 \$
- Association du chemin de la Pointe-des-Pins : 1 576 \$
- Propriétaires du chemin des Tourterelles : 1 176 \$
- Association de la branche nord du chemin du Petit-Lac-Caribou : 1 646 \$

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-330-00-970.

Adoptée

6.4

#### **RÉS. 007.01.2022 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES EXTERNES**

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites par l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

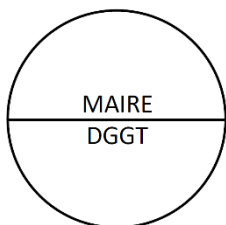
Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder et de verser aux organismes qui en ont fait la demande et qui ont respecté les exigences particulières émises par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées, et ce, selon les disponibilités des fonds et les besoins des organismes.

- Fondation école primaire La Relève 100 \$
- Fondation médicale des Laurentides – Ste-Agathe 2 479 \$
- Opération Nez-Rouge : 500 \$
- Palliaccio : 1 000 \$
- Polyvalente Curé-Mercure (Gala Mercures): 250 \$
- Prévoyance envers les aînés 500 \$
- Parc national du Mont-Tremblant, le montant de la facture, mais n'excédant pas 7 000 \$.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-701-90-970.

Adoptée



**6.5 RÉS. 008.01.2022 APPROPRIATION DE FONDS POUR LES PROJETS DE L'ANNÉE 2022**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biardeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses pour les projets acceptés lors du budget 2022, selon le mode de financement suivant :

- Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées de l'excédent non affecté, au coût net maximal de 186 647 \$ réparti dans chaque projet selon tableau ci-dessous. Tout solde résiduaire est retourné dans l'excédent non affecté.

Interventions sur bâtiments selon gestion des actifs	85 492 \$
Ressource en communication	11 201 \$
Réparation toit de la caserne	25 980 \$
Équipements divers (sécurité publique)	8 598 \$
Mise à niveau de 3 opérateurs	3 150 \$
Panneau d'information pour protéger lac Chaudefond	997 \$
Dossiers d'infraction (frais d'avocat)	26 247 \$
Projet Montagne-Verte	19 890 \$
Orthophoto périmètre urbain et ajout de couches	1 417 \$
Ajout d'heures commis bibliothèque	2 640 \$
Mise à jour des postes publics	735 \$
Jeux de société	300 \$

- Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées de l'excédent non affecté réservé au renouvellement de la flotte de véhicule, au coût net maximal de 365 356 \$ réparti dans chaque projet selon tableau ci-dessous.

Achat camion 10 roues pour remplacer camion V-27	341 209 \$
Remplacement de la dégeleuse à ponceau	24 147 \$

Adoptée

**6.6 RÉS. 009.01.2022 INSCRIPTION AU PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA**

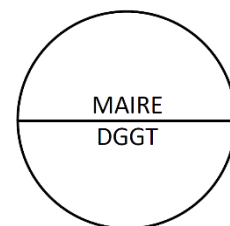
CONSIDÉRANT le programme de subvention pour les emplois d'été, soit Emplois d'été Canada, offert par Service Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité favorise l'implication des jeunes dans le milieu et la rétention des jeunes dans la Municipalité de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité adhère aux préoccupations nationales en matière d'emploi et souhaite répondre aux besoins locaux, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :





De faire une demande de subvention, dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, à Service Canada, pour l'été 2022, pour les postes suivants :

- animateur (moniteur) au camp de jour pour les enfants de 5 à 12 ans;
- Préposé aux espaces verts;
- Préposé au bureau d'accueil touristique.

Que la directrice des finances et DGA soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Labelle, la demande de subvention ainsi que tous les documents se rattachant à cette demande.

Adoptée

**6.7      RÉS. 010.01.2022                      CONFIRMATION D'EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE**

CONSIDÉRANT QUE M. Dimitri Montangerand a été embauché à titre d'opérateur de machinerie lourde pour le Service des travaux publics, le 30 août 2021, par la résolution numéro 229.08.2021;

CONSIDÉRANT QUE M. Montangerand satisfait maintenant aux exigences du poste;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'embauche de M. Dimitri Montangerand à titre d'opérateur de machinerie lourde, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail des employés de la Municipalité.

M. Montangerand devra toutefois, conformément aux dispositions de l'article 20.02 de ladite convention collective, agir à titre de pompier à temps partiel et pour ce faire, réussir sa formation de pompier 1, sans quoi la Municipalité devra mettre fin à son emploi.

Adoptée

**6.8      RÉS. 011.01.2022                      CONFIRMATION D'EMBAUCHE D'UNE CONCIERGE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Annie-Pier Boulianne a été embauchée à titre de concierge à temps partiel pour la Municipalité de Labelle, le 3 septembre 2021, par la résolution numéro 259.09.2021;

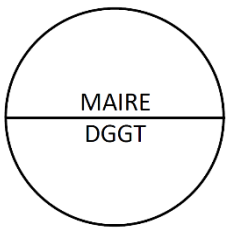
CONSIDÉRANT QUE Mme Boulianne satisfait maintenant aux exigences du poste;

CONSIDÉRANT QUE suite au départ du concierge à temps plein, Mme Boulianne occupe maintenant ce poste;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'embauche de Mme Boulianne à titre de concierge à temps plein, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail des employés de la Municipalité.

Adoptée



**6.9 RÉS. 012.01.2022 CONFIRMATION D'EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

CONSIDÉRANT QUE M. Stéphan Perreault a été embauché à titre d'inspecteur en bâtiment pour la Municipalité de Labelle, le 7 septembre 2021, par la résolution numéro 258.09.2021;

CONSIDÉRANT QUE M. Perreault satisfait maintenant aux exigences du poste;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'embauche de M. Stéphan Perreault à titre d'inspecteur en bâtiment, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail des employés de la Municipalité.

Que M. Perreault remplisse toutes les fonctions et responsabilités qui sont attribuées au fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis et certificats, tel qu'identifié dans le Code municipal, les autres lois et les règlements adoptés par le Conseil.

D'attribuer à M. Stéphan Perreault le titre de fonctionnaire désigné adjoint chargé de l'administration et l'application des règlements d'urbanisme, au sens de l'article 3.1.1 du règlement numéro 2021-324 relatif à l'application des règlements d'urbanisme, ainsi qu'à tout autre règlement municipal.

Adoptée

**6.10 RÉS. 013.01.2022 ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PFM – MADA) ET DE SON PLAN D'ACTION 2022-2024**

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité d'offrir un milieu de vie de qualité pour les familles et les aînés;

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue du ministère de la Famille et du Secrétariat aux aînés pour la mise à jour de la PFM – MADA et de son plan d'action;

CONSIDÉRANT le travail effectué par les membres du comité famille – aînés qui a été présenté au conseil municipal ;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Labelle adopte la PFM – MADA ainsi que le plan d'action 2022-2024 qui en découle tel que proposé par le comité famille – aînés.

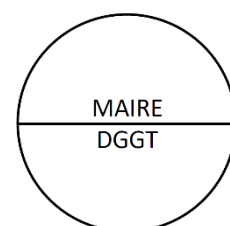
Adoptée

**6.11 RÉS. 014.01.2022 CRÉATION D'UN COMITÉ DE SUIVI DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PFM – MADA)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'est dotée d'une politique et d'un plan d'action en faveur des familles et des aînés ;

CONSIDÉRANT que pour assurer un suivi du plan d'action, un comité doit être nommé par le conseil municipal ;





Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité procède à la création d'un comité de suivi PFM – MADA sous la responsabilité de l'élue responsable des questions familles et aînés (RQFA) de la municipalité.

Le comité aura pour mandat de :

- ✓ Suivre et soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre afin d'assurer la continuité et la pérennité du plan d'action;
- ✓ Évaluer la réussite des initiatives en cours en fonction des indicateurs de réussite identifiés;
- ✓ Formuler des recommandations au conseil municipal sur l'évolution des actions;
- ✓ Permettre la circulation de l'information périodiquement sur l'état d'avancement des actions;
- ✓ Participer aux échanges sur les questions concernant les familles et les aînés;
- ✓ Permettre le partenariat afin de favoriser la participation des acteurs du milieu;
- ✓ Sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et aînés dans tout le processus décisionnel, et ce, quel que soit le champ d'intervention;
- ✓ Poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux touchant la famille et les aînés.

Que ce comité soit constitué de :

Mme Julie Marchildon, conseillère municipale RQFA  
M. Nicolas Bottreau, conseiller municipal  
Mme Sophie Sigouin, directrice des loisirs, du tourisme et de la culture  
Mme Nathalie Robson, directrice de la bibliothèque  
Mme Marie-Ève Brassard, représentante des familles  
Mme Janick Nantel, directrice de la maison des jeunes de Labelle  
Mme Denise Brassard, représentante des aînés  
Mme Nicole McNabb, représentante des aînés  
Mme Martine Piché, directrice générale Manoir Labellois

De nommer Mme Nathalie Robson, directrice de la bibliothèque, à titre de responsable administrative de la Municipalité chargée du suivi du plan d'action PFM – MADA.

Adoptée

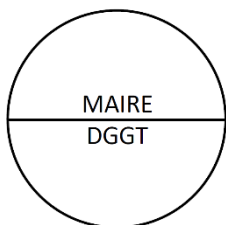
6.12

**RÉS. 015.01.2022                    LETTRE D'ENTENTE NUMÉRO 2022-01 AVEC LE  
SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
SECTION LOCALE 3412**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer la lettre d'entente numéro 2022-01 modifiant l'article 12.09 de la convention collective relativement à l'accumulation d'heures durant la dernière période de paie de l'année avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3412.

Adoptée



**8.1 RÉS. 016.01.2022 RENOUELEMENT DE LA PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU DE LA RIVIÈRE ROUGE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se soucie de préserver la qualité de son environnement;

CONSIDÉRANT QUE le programme permet d'analyser le phosphore, les matières en suspension et les coliformes fécaux pour diagnostiquer les problématiques potentielles de la rivière rouge sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le programme a été mis sur pied par l'organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS);

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De renouveler la participation de la Municipalité de Labelle au programme de suivi de la qualité de l'eau de la rivière rouge auprès de l'OBV RPNS, le tout conformément à leur offre de service, au montant de 2 700 \$ plus les taxes.

Que les sommes nécessaires au paiement de cette dépense soient prises à même le poste budgétaire numéro 02-470-00-459.

Adoptée

**12.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-340 RELATIF À L'INSTALLATION ET L'UTILISATION DES COMPTEURS D'EAU**

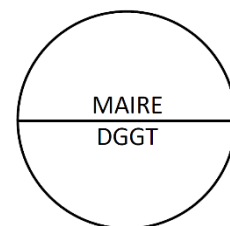
La conseillère Isabelle Laramée donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2022-340 relatif à l'installation et l'utilisation des compteurs d'eau et procède au dépôt du projet de règlement.

**12.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-341 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS.ES DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

Le conseiller Nicolas Bottreau donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2022-341 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus.es de la Municipalité de Labelle.

**12.3 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-342 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS.ES DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

Le conseiller Nicolas Bottreau donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2022-342 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés.es de la Municipalité de Labelle.



**12.4 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-343 ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS.ES DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

Le conseiller Nicolas Bottreau donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2022-343 établissant le traitement des élus.es de la Municipalité de Labelle et présente le projet de règlement.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

En l'absence de la mairesse, les membres du conseil répondent aux questions qui leur sont adressées, aidés de la direction lorsque requis.

**14. RÉS. 017.01.2022 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 57.

Adoptée

---

Nicolas Bottreau  
Maire suppléant

---

Claire Coulombe  
Greffière-trésorière/directrice générale

Je, Nicolas Bottreau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Nicolas Bottreau  
Maire suppléant